



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N°23_0272**

A Marseille, le 02/03/2023

Direction Générale Adjointe « Transformer Nos Pratiques » / DSI

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Consultation n°23_0272: Fourniture de services de télécommunications et prestations associées pour les besoins de la Ville de de Marseille .

Réponses suite à des questions posées sur la plateforme marchespublics.mairie-marseille.fr

Question n°3 posée le 21/02/2023:

Les accès 1G des sites de 42 rue Roger Salengro et 44 Bd Rabatau sont en haute disponibilité

L'opérateur doit il assurer cette fonction de haute disponibilité en partage charge, si oui mettez vous à disposition un vlan entre les 2 sites afin que les CPE puissent échanger leurs données et reprendre le trafic

Réponse question n°3 apportée le 02/03/23 :

Il est laissé la possibilité à l'opérateur de faire de l'actif/passif ou de l'actif/actif pour la redondance du service.

Nous avons la possibilité de mettre a disposition un vlan entre les 2 sites si nécessaire.

Question n°4 posée le 21/02/2023 :

Auriez-vous un listing excel ou word donnant les débits cibles demandés site par site ? les quantités du DQE ne correspondant pas aux sites du schéma.

Ces informations sont nécessaires afin d'établir une proposition financière et technique correspondant aux éligibilités disponibles

Réponse question n°4 apportée le 02/03/23 :

Non, le schéma date de fin 2021 et le DQE reprend l'état du parc mais n'est en rien contractuel pour la commande au lancement du marché qui dépendra du coût des liaisons et de l'éligibilité des sites.

Question n°5 posée le 21/02/2023 :

Pourriez-vous expliciter l'item ABO06 Lignes de secours du DQE (Qté 5) ? sites à sécuriser, débits demandés, type de sécurisation (actif/passif - actif/actif,...)

Réponse question n°5 apportée le 02/03/23 :

Le but de la ligne ABO06 est de pouvoir fournir une continuité de service en cas de coupure du lien principal sans qu'il y ai besoin d'une intervention humaine pour faire la bascule. Ceci afin de fournir un service (même dégradé) en attendant la réparation du lien principal. Il faut évidemment, au maximum, éviter d'utiliser les mêmes infrastructures que pour le lien principal.

Le catalogue du candidat pourra proposer plusieurs solution de débits ou de technologies en plus de celle proposée dans le BPU.

Question n°6 posée le 21/02/2023:

Le VPN demandé est-il en any to any ou demandez vous du Hub and Spoke (dans ce dernier cas quel est le site principal)

Réponse question n°6 apportée le 02/03/23 :

La solution actuelle est en Hub and Spoke avec en sites principaux Salengro et Rabatau mais la réponse du candidat peut proposer d'autres solutions de communication.

Question n°7 posées le 21/02/2023:

Pour les forfaits 4G :

7a/ vous n'avez pas les mêmes quantités entre les articles INI09/RAC10 ainsi queINI08/RAC09 que signifient ces différence

7b/ il n'apparaît pas dans la rubrique poste 3 « abonnement » du DQE d'article et de quantité pour des liaisons « sans fils forfait minimum 50Go » demandés en raccordement/installation

7c/ Pour ces accès sans fils 4G pouvez-vous nous préciser si ce sont des sites indépendants ou des backup (actif/passif)

Si ce sont des backups, pourriez-vous nous indiquer les sites sécurisés ?

Réponses question n°7 apportées le 02/03/23 :

- 7a/ Dans le BPU et le DQE il est fait une différence entre le lancement du marché (poste 1) qui représente la commande au lancement du marché pour reprendre l'ensemble des lignes existantes et la commande de liaison au court du marché (poste 2), c'est pourquoi les chiffres ne sont pas les mêmes.
- 7b/Effectivement.
- 7c/Ce sont des accès indépendants.

Question n°8 posée le 21/02/2023 :

Les accès 1G des sites de 42 rue Roger Salengro et 44 Bd Rabatau sont en haute disponibilité

- L'opérateur doit il assurer cette fonction de haute disponibilité en partage charge,
- si oui mettez-vous à disposition un vlan entre les 2 sites afin que les CPE puissent échanger leurs données et reprendre le trafic

Réponse question n°8 apportée le 02/03/23 :

Il est laissé la possibilité à l'opérateur de faire de l'actif/passif ou de l'actif/actif pour la redondance du service.

Nous avons la possibilité de mettre a disposition un vlan entre les 2 sites si nécessaire.

Question n°9 posée le 21/02/2023 :

Nous vous signalons un doublon de numéros de code articles (ABO02 pour les lignes secours et les liaisons à débit asymétrique)

Réponse question n°9 apportée le 02/03/23 :

Le BPU est correct.

Question n°10 posée le 21/02/2023 :

Pourriez-vous nous préciser les 5 sites où vous désirez des Liaison haut débit =<50Mbbps) Asymétrique – article ABO02

Réponse question n°10 apportée le 02/03/23 :

Nous n'en souhaitons aucun mais c'est pour pouvoir estimer le coût dans le cas ou il y en auraient.

Question n°11 posée le 21/02/2023 :

Pourriez-vous expliciter l'article ABO02 Lignes de secours du DQE (Qté 5) ? sites à sécuriser, débits demandés, type de sécurisation (actif/passif - actif/actif,...)

Réponse question n°11 apportée le 02/03/23 :

Le but de la ligne ABO02 est de pouvoir fournir une continuité de service en cas de coupure du lien principal sans qu'il y ai besoin d'une intervention humaine pour faire la bascule. Ceci afin de fournir un service (même dégradé) en attendant la réparation du lien principal. Il faut évidemment, au maximum, éviter d'utiliser les mêmes infrastructures que pour le lien principal.

Le catalogue du candidat pourra proposer plusieurs solution de débits ou de technologies en plus de celle proposée dans le BPU.

Question n°12 posée le 21/02/2023 :

Le VPN demandé est-il en any to any ou demandez-vous du Hub and Spoke (dans ce dernier cas quel est le site principal)

Réponse question n°12 apportée le 02/03/23 :

La solution actuelle est en Hub and Ske avec les sites principaux Salengro et Rabatau mais la réponse du candidat peut proposer d'autres solutions de communication.

Question n°13 posée le 21/02/2023 :

Les 5 accès sans fils article ABO04 sont-ils des sites indépendants ou des backup (actif:passif) ?

Si ce sont des backups, pourriez-vous nous indiquer les sites sécurisés ?

Pouvez-vous nous préciser le minimum de volume 4G forfait désiré ?

Réponse question n°13 apportée le 02/03/23 :

Ce sont des accès indépendants. Le forfait est au minimum de 50Go/mois.

Question n°14 posée le 22/02/2023:

CCAP, Article 12.2 :

L'article indique la formule à appliquer pour les révisions de prix des postes 3 et 7.

Pourriez-vous préciser quelle formule est à appliquer pour les autres postes ?

Réponse question n°14 apportée le 02/03/23 :

L'Article 12.2 précise que « A l'exception des postes 3 et 7 des lots concernés, les prix sont révisables par ajustement à chaque date anniversaire de notification du marché. Les prix du marché sont réputés avoir été établis au mois de la date limite des offres appelé mois zéro (MO). »

Question n°15 posée le 22/02/2023:

CCTP, Article 4.2.3 :

Pouvez-vous confirmer que la requête de la Ville de Marseille est d'avoir tout nouveau lien (FTTO, FTTH, SDSL, etc.) livré 28 jours après réception de commande pour les Lot 4, 5, 6, 7 et 8, sachant que cette durée est très en-dessous des standards de la profession ?

Réponse question n°15 apportée le 02/03/23 :

Oui avec la possibilité d'aller jusqu'à 42 jours dans certain cas.

Question n°16 posée le 22/02/2023: :

BPU_DQE_BR lot 5 :

Sur l'onglet DQE Lot 5 : Code Article en cellule A20 ne doit-il pas être INI11 (plutôt que INI09) ?

Réponse question n°16 apportée le 02/03/23 :

Le DQE a été modifié.

Question n°17 posée le 22/02/2023:

BPU_DQE_BR lot 5

Sur l'onglet DQE Lot 5 : Ne manque-t-il pas en cellule F31 une formule de multiplication des cellules D31 par E31 ?

Réponse question n°17 apportée le 02/03/23 :

Le DQE a été modifié.

Question n°18 posée le 22/02/2023:

BPU_DQE_BR lot 6

Sur l'onglet DQE Lot 6 : Les Code Article en cellule A33, A34, A35 ne doivent-ils pas être ABO3, ABO4, ABO5 (plutôt que ABO2, ABO3, ABO4) ?

Réponse question n°18 apportée le 02/03/23 :

Le DQE a été modifié.

Question n°19 posée le 22/02/2023:

BPU_DQE_BR lot 6

Sur les onglets BPU et DQE Lot 6 : Pourriez-vous préciser les caractéristiques du Code Article ABO2 (Lien secours en cas de coupure du lien principal) ? (type de lien, type de débit, type de sécurisation, etc.)

Réponse question n°19 apportée le 02/03/23 :

Le but de la ligne ABO02 est de pouvoir fournir une continuité de service en cas de coupure du lien principal sans qu'il y ai besoin d'une intervention humaine pour faire la bascule. Ceci afin de fournir un service (même dégradé) en attendant la réparation du lien principal. Il faut évidemment, au maximum, éviter d'utiliser les mêmes infrastructures que pour le lien principal.

Objet : Information de modification des documents de la consultation

Bonjour , veuillez trouver les nouveaux Bordereaux des Prix Unitaires des Lots 5 et 6.

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

En date du 01/03/2023, les documents de la consultation citée en objet ont été modifiés comme suit :

- BPU Lot 5 : La formule de la cellule F31 a été modifiée (multiplication des cellules D31 par E3) ; Le Code Article en cellule A20 a été modifié (INI11 plutôt que INI09)
- BPU Lot 6 : Les Code Article en cellule A33, A34, A35 ont été modifiés (de ABO3, ABO4, ABO5 à ABO2, ABO3, ABO4)

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Il est demandé aux candidats de veiller à bien prendre en compte cette dernière version des documents (ou du document – à adapter) dans leur offre. Toute version antérieure à celle modifiée ce jour, remise au titre de l'offre.

La date limite de remise des offres fixée au 22/03/2023 à 16 H 00 est maintenue.

Réponse question n°10 :

La solution actuelle est en Hub and Spoke avec en sites principaux Salengro et Rabatau mais la réponse du candidat peut proposer d'autres solutions de communication.

Question n°11 :

Les 5 accès sans fils article ABO04 sont-ils des sites indépendants ou des backup (actif/passif)

Si ce sont des backups, pourriez-vous nous indiquer les sites sécurisés ?

Pouvez-vous nous préciser le minimum de volume 4G forfait désiré ?

Réponse question n°11 :

Ce sont des accès indépendants.

Forfait au minimum de 50Go / mois